



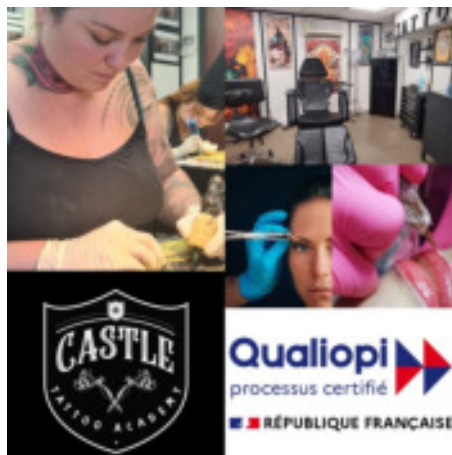
CASTLE TATTOO ACADEMY

2A Avenue Lepic 34070 MONTPELLIER

☎ 07 61 12 93 09 – NDA 76341049834 – SIRET 879 261 857 00020 – RCS Montpellier

✉ castletattooac@gmail.com - <https://castletattooacademy.com>

Formation Habilitation Hygiène et Salubrité Action de formation collective en présentiel Durée : 21 heures sur 3 jours consécutifs



→ INTERVENANTE PÉDAGOGIQUE

Formatrice hygiéniste, infirmière titulaire d'un Diplôme Universitaire en hygiène hospitalière

→ OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- ▶ Sensibiliser et former aux principes de l'hygiène et salubrité
- ▶ Savoir appliquer ces principes tout au long de sa carrière en tenant compte des nouvelles techniques
- ▶ Repenser les pratiques dans le but de revaloriser les compétences professionnelles et de s'inscrire dans une démarche qualité

→ LES DÉBOUCHÉS DE LA FORMATION

La formation hygiène salubrité est obligatoire pour la pratique du tatouage, du perçage et du maquillage permanent.

CASTLE TATTOO ACADEMY vous propose une formation hygiène salubrité complète et professionnelle, animée par une infirmière Hygiéniste en milieu hospitalier, répondant aux exigences du décret datant du 19 février 2008 et à l'arrêté du 12 décembre 2008 concernant la formation des personnes pratiquant le tatouage, le perçage et le maquillage permanent.

Vous suivez les séances de formation en présentiel dans une salle de formation lumineuse équipée de 8 postes de travail individuel. Fournitures d'hygiène mise à disposition.

→ PRÉ-REQUIS

Être majeur(e)

→ EFFECTIF

De 8 stagiaires maximum. Les participants sont des tatoueurs, perceurs, esthéticiennes et toutes autres professions pratiquant de l'effraction cutanée

→ PUBLIC EN SITUATION DE HANDICAP

Un entretien individuel en centre ou en visioconférence est réalisé avec notre Référente Handicap afin de vous informer, communiquer et évaluer les besoins d'adaptation possibles.

Contact : Mme AMARO – Référente handicap – castletattooac@gmail.com - 07 61 12 93 09

→ PÉRIODICITÉ

Une fois par mois. Les stagiaires qui ont suivis une formation dans les secteurs du tatouage et/ou du perçage corporel au sein de notre centre de formation sont prioritaires. Contactez notre centre de formation pour connaître le planning de la formation

→ HORAIRES DE LA FORMATION

De 9h00 à 13h00 et de 14h00 à 17h00

→ TARIF DE LA FORMATION PAR STAGIAIRE

400 euros net de taxes dont 200€ de frais de réservation, avec possibilité de demander une prise en charge au POLE EMPLOI, AGEFIPH, OPCO etc...

Contactez notre centre de formation pour toute information

→ CONTENU DE LA FORMATION

Unité 1 : Rappel des réglementations relatives au tatouage et au perçage et des normes concernant les encres de tatouage et les bijoux de perçage

Unité 2 : Généralités d'anatomie et de physiologie de la peau, notamment cicatrisation

Unité 3 : Règles d'hygiène en lien avec le contenu de l'arrêté prévu par l'article R. 1311-4 du code de la santé publique :

-Flores microbiennes

-Précautions universelles concernant les règles d'hygiène

-Antiseptiques et désinfectants : spectres d'action et modalités d'utilisation.

Unité 4 : Généralités sur les risques allergiques et infectieux, notamment :

- Agents infectieux, notamment responsables des complications infectieuses liées aux actes de tatouage et de perçage

-Mécanismes de l'infection

-Facteurs de risques

-Modes de transmission

-Précautions et contre-indications liées à la réalisation de l'acte.

Unité 5 : Stérilisation et désinfection :

-Désinfection du matériel réutilisable thermosensible

-Stérilisation du matériel, y compris le conditionnement et la maintenance des dispositifs médicaux utilisés

-Traçabilité des procédures et des dispositifs

Unité 6 : Les accidents d'exposition aux risques viraux

Les règles de protection du travailleur, et notamment les accidents infectieux par transmission sanguine et les obligations et recommandations vaccinales.

Unité 7 : Élimination des déchets

Unité 8 : Connaître les différents espaces de travail

(nettoyage et désinfection).

Unité 9 : La mise en œuvre les procédures d'asepsie pour un geste de tatouage ou de perçage :

- Connaître la procédure d'hygiène des mains
- Savoir utiliser des gants, notamment stériles
- Savoir préparer le poste de travail
- Savoir préparer le matériel, notamment stérile, et l'organiser
- Savoir préparer et utiliser un champ stérile
- Savoir réaliser les procédures de stérilisation, y compris les contrôles de stérilisation

↓INFORMATIONS ET INSCRIPTIONS ↓

Contact : AMARO Nathalie - Responsable pédagogique/Référente handicap

☎ **+33 (0) 761 129 309**

✉ **castletattooac@gmail.com - <https://castletattooacademy.com>**

- **Délais d'accès** : Une réponse vous sera apportée sous 72h maximum
- **Personnes en situation de handicap** : Veuillez prendre contact avec le référent handicap de notre centre de formation afin de mesurer les possibilités d'accueil aux personnes en situation de handicap.
- **Nos locaux** : Possibilité de visiter nos locaux sur rendez-vous
- **Hébergements et restaurations** : Hébergements tout budget à proximité (Appart' City St Roch ou Ovalie ou location à la semaine via AIRBNB ou similaire) et tous types de restaurations à emporter
- **Transports en commun** : Arrêt tramway « Nouveau St Roch » ligne 2 à 10 min à pied ; bus lignes 38, 6, 7 devant notre centre ; stationnement payant sur l'avenue et à proximité du parking low-cost Zenpark - Aéroport Montpellier Méditerranée à 15 min et gare St Roch à 10 min en voiture de notre établissement

